

## **ADOPTION DE NOUVEAUX INSTRUMENTS INTERNATIONAUX : L'OIT SALUÉE**

**Montréal, le 30 août 2019** – L'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés et CRHA Canada unissent leur voix pour rendre hommage à l'Organisation internationale du travail (OIT) à l'occasion de son centième anniversaire et saluer l'adoption de deux nouveaux instruments pour combattre la violence et le harcèlement au travail.

La *Convention sur la violence et le harcèlement* reconnaît la violence et le harcèlement au travail comme des atteintes aux droits et à la dignité des personnes. Avec son adoption, l'OIT rappelle aux États qu'ils ont la responsabilité de promouvoir des environnements de travail sains, respectueux et où l'égalité des chances est assurée.

Depuis longtemps concernés par le fléau du harcèlement en milieu de travail, l'Ordre et CRHA Canada accueillent chaleureusement la nouvelle convention qui définit la violence et le harcèlement et affirme le droit de tous à travailler dans des conditions décentes.

« L'Ordre a fait du harcèlement en milieu de travail un enjeu prioritaire qu'il a identifié comme une problématique sérieuse du monde du travail sur laquelle il faut agir. En tant que leader en matière de gestion des ressources humaines, et conformément à sa mission de protection du public, l'Ordre développe à l'intention de ses membres des outils et formations pour prévenir, agir et intervenir pour assurer des milieux de travail exempts de harcèlement », souligne Manon Poirier, directrice générale de l'Ordre.

L'Ordre et CRHA Canada se réjouissent également de la *Recommandation sur la violence et le harcèlement* qui accompagne la convention et qui donne des indications sur la façon de l'appliquer. Tous les États membres disposent ainsi d'un outil concret pour faire en sorte que leurs travailleuses et travailleurs soient protégés et qu'ils puissent évoluer dans des milieux exempts de violence et de harcèlement.

Cette première initiative internationale pour contrer la violence et le harcèlement au travail est remarquable et l'Ordre et CRHA Canada offrent toute leur collaboration à l'OIT pour poursuivre les travaux sur cette importante question qui touche tous les travailleurs du monde.

« Avec la mise en place d'une loi sur le harcèlement et la violence en milieu de travail touchant les organisations fédérales, CRHA Canada espère que cette initiative internationale saura alimenter tous les milieux de travail afin de s'assurer que tous les travailleurs au Canada seront à l'abri du harcèlement et de la violence et auront les moyens de se protéger. Nous félicitons l'OIT pour la nouvelle convention et nous encourageons le gouvernement du Canada à ratifier la Convention le plus rapidement possible, » a déclaré Anthony Ariganello, chef de la direction de CRHA Canada.

### **À propos de l'Ordre des CRHA**

Regroupant près de 11 000 professionnels membres, l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés est la référence en matière de pratiques en ressources humaines au sein des organisations. Il assure la protection du public et contribue à l'avancement de ses membres CRHA et CRIA. Par ses interventions publiques, il exerce un rôle d'influence majeur dans le monde du travail au Québec. L'Ordre participe ainsi activement au maintien de l'équilibre entre la réussite des organisations et le bien-être des employés. Pour en savoir plus, visitez [ordrecrha.org](http://ordrecrha.org).

### **À propos de CRHA Canada**

CRHA Canada est un collectif d'associations en ressources humaines de l'ensemble du Canada représentant 27 000 membres. Créée en 1994, CRHA Canada est le porte-parole national œuvrant pour la mise en valeur et la promotion de la profession. En s'appuyant sur des titres dont la crédibilité est solidement établie, CRHA Canada collabore sur des questions nationales reliées à la profession et assure de manière proactive le positionnement des enjeux nationaux en matière de ressources humaines sur la scène internationale. Pour en savoir plus, visitez [cphr.ca](http://cphr.ca)

– 30 –

Isabelle Lamy  
Conseillère, affaires publiques  
Ordre des CRHA  
Tél. : 514 879-1636 poste 217  
Cell. : 514 913-7793  
[presse@ordrecrha.org](mailto:presse@ordrecrha.org)